Dubbel Tommeleer

(Reproduisez, faites circuler)

C.W.O. 36 111 C.2.G.W.

AUX TRAVAILLEURS BELGES.

La création d'une nouvelle"Union des Travailleurs Manuels et Intellectuels" est un acte de duperie et de trahison.

TRAHISON: parce que les soi-disantsdirigeants des organisations constitutives ont usurpé le titre des organisations anciennes et ont agi sans mandat et sans consultation des syndiqués. Trahison autant nationale que syndicale parce que la nouvelle organisation est subordonnée dans tous ses actes à l'autorité allemande.

DUPERIE: parce que la nouvelle organisation soi-disant syndicale ne pourra rien demander au nom des travailleurs, sans en avoir reçu l'autorisation préalable de son chef allemand. Duperie encore parce qu'elle ne pourra donc obtenir pour les travailleurs que ce que commande l'intérêt allemand.

Parmi les membres du Comité provisoire, dont la désignation n'a pu être faite qu'avec l'agrément allemand, les 900.000 syndiqués des vraies organisations ouvrières belges ne retrouveront pas les dirigeants qu'ils s'étaient librement donnés, car les soi-disant chefs de l'Union des Travailleurs ne sont que des pantins aux mains de l'Allemand.

L'Union des Travailleurs manuels et intellectuels n'est qu'un instrument d'asservissement des travailleurs belges aux volontés allemandes. On sait que le plus clair de ce que l'on appelle "le nouvel ordre européen" consiste dans la vassalisation de tous les anciens Etats indépendants du Continent à l'Allemagne et à l'Italie.

Les Travailleurs belges, à l'exemple de leurs camarades hollandais et norvégiens, ne se prêteront pas à une telle manoeuvre.

Du programme que s'est donné l'Union des travailleurs manuels et intellectuels, qui n'a même pas été autorisée à s'appeler belge dans son titre, il n'est rien d'honnête que les anciennes organisations ne puissent faire mieux qu'elle, dans un esprit purement belge.
Qu'il s'agisse de collaborer aux mesures à prendre par l'Etat belge en matière de politique sociale, de représenter les travailleurs belges dans les organismes belges de prévoyance sociale, de règler les questions de salaire et de travail dans les Commissions paritaires belges, etc..., l'Union des Travailleurs manuels et intellectuels n'a pas le pouvoir d'empêcher les Secrétaires généraux des Départements ministériels belges de continuer à reconnaître les anciennes organisations ouvrières belges, car admettre un monopole pour la nouvelle organisation serait, pour ces hauts fonctionnaires, perdre de vue un principe fondamental de la Constitution: celui de la liberté d'association, et ce seront donc manquer à leur serment Créer une nouvelle organisation syndicale au service de l'Allemagne, il s'est malheureusement trouvé quelques prétendus chefs ouvriers pour le fair Ils ne seront pas suivis par la masse des syndiqués belges. Ceux-ci resteront fidèles à leurs Organisations anciennes, qu'il n'est pas au pouvoir des Secrétaires généraux de dissoudre, ni de méconnaître, sans forfaire à leurs devoirs nationaux.

Travailleurs belges! votre salut est en vous mêmes. Restez groupés dans vos propres organisations belges. Détournez-vous des traîtres qui veulent vous livrer à l'esclavage le plus complet.

L'ordre nouveau: il se retrouvera dans le retour à l'indépendance de chaque nation, condition nécessaire de l'émancipation des travailleurs.